**HEBERGEMENT, HOTELLERIE ET CASERNEMENT**

**PRESTATION NETTOYAGE DES SANITAIRES, DOUCHES, ABORDS DES BATIMENTS, HALLS, ESCALIERS, COULOIRS, COMMUNS ET CIRCULATIONS**

**PRESTATIONS RECURRENTES A EFFECTUER A MINIMA SELON LES NORMES EN VIGUEUR**

**Le casernement :** le casernement est de l’hébergement, pour nécessité de service, au profit des militaires à charge de l’Etat (militaires du rang, élèves…). Le financement étant différent, cette prestation est séparée de l’hébergement et de l’hôtellerie.

**L’hébergement :** l’hébergement correspond à une nécessité de service. A ce titre, il est réservé prioritairement aux cadres d’active, célibataires ou célibataires géographiques.

**L’hôtellerie :** l’hôtellerie est une mission du cercle consistant à délivrer, aux ayants-droit de passage, en mission ou en stage, et à ses membres adhérents une prestation à titre onéreux, en principe pour une courte période.

**Pour les déchets, les consommables et le matériel et autres à la charge du titulaire, se référer au schéma de déroulement 7.**

**Pour les exigences et référentiels (formation du personnel, hygiène, sécurité et normes) se référer au schéma de déroulement 8.**

**HEBERGEMENT ET CASERNEMENT**

**Détail de la prestation**

L’exécution d’une prestation ne doit pas induire de désordre (salissures, traces, éclaboussures…) sur les surfaces voisines pour lesquels le nettoyage est peut-être moins fréquent (plinthes par exemple).

**Nettoyage des communs (circulations, halls, paliers, escaliers, ascenseurs, couloirs etc.) :**

*- Les couloirs et circulations :*

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

- l’enlèvement des traces de doigts sur les portes vitrées, les cloisons vitrées, et les portes, le cas échéant.

*- Les salles (salles communes, local à vélo, laverie etc.):*

- l’aération des salles (ouverture et fermeture) ;

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- le vidage des corbeilles (papiers et autres déchets), changement de sacs si nécessaire et

transfert des sacs vers les bennes prévues à cet effet ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

- l’extinction de l'éclairage, le cas échéant ;

- le nettoyage des dessus et contour des machines à laver et sèche-linge, le cas échéant.

*- Les sols :*

- l’aspiration du sol ou le balayage humide des sols ;

- le lavage des sols (eau à changer si nécessaire) avec un détergent ;

*- Les halls, paliers :*

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- l’aspiration des tapis ou moquettes, le cas échéant ;

- le dépoussiérage et le nettoyage du tapis brosse ou le remplacement

- l’aspiration de la fosse de tapis brosse.

- le balayage des perrons et zones d’accès extérieures des halls d’entrées,

*- Les escaliers intérieurs:*

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées.

*- Les ascenseurs:*

- le nettoyage des boutons ;

- le nettoyage des barres de maintien, le cas échéant ;

- le nettoyage de la porte (intérieur et extérieur) ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

-le nettoyage du miroir.

**Nettoyage des sanitaires communs et douches communes**

Attention : réserver une lavette spéciale toilettes pour le réservoir, les lunettes extérieures et intérieures de la cuvette ; la désinfection est obligatoire. Cette lavette servira uniquement à cet usage et sera désinfectée après usage.

*- Les sanitaires :*

- l’aération de la pièce (ouverture et fermeture), le cas échéant ;

- le nettoyage des éléments sanitaires (vasques, tablettes de vasques et plans de toilette) ;

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- le nettoyage/désinfection des urinoirs et sièges des WC ;

- le rinçage de la cuvette en tirant la chasse d’eau des WC et urinoirs ;

- le nettoyage/désinfection des sièges et barres de maintien des équipements PMR (personnes à mobilité réduites) ;

- le nettoyage/désinfection des brosses de WC et de leurs supports, ;

- le nettoyage/désinfection de la commande de chasse d'eau ;

- le détartrage des cuvettes des WC et urinoirs à raison d’une fois par semaine ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

-le dépoussiérage des bouches d’aération ;

- l’enlèvement des traces de doigts sur les portes vitrées, les cloisons vitrées, et les portes, le cas échéant ;

- la désinfection des poignées de porte et interrupteurs.

*- Les douches:*

- le nettoyage / détartrage du bac à douche ;

- le nettoyage / détartrage des parois de douches et rinçage (jusqu’à 2 m de hauteur) ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

-l’enlèvement des moisissures ;

- le nettoyage des siphons, le cas échéant.

*- Les lavabos:*

- le nettoyage humide et essuyage à sec des glaces de lavabos ;

- le nettoyage / détartrage des lavabos (tablettes de lavabos, dessous, contour et pied) ;

- le nettoyage / détartrage de la robinetterie et accessoires ;

-l’enlèvement des moisissures ;

- le nettoyage des siphons, le cas échéant.

*- Les sols et parois carrelés:*

- l’aspiration du sol ou le balayage humide des sols ;

- le lavage des sols (eau à changer si nécessaire) avec un détergent ;

- le lavage des parois carrelées ;

- l’enlèvement des tâches et traces persistantes, du calcaire si besoin ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

- le nettoyage des siphons, le cas échéant.

*- Les déchets:*

- le vidage des corbeilles (papiers et autres déchets) et changement de sacs si nécessaire et

transfert des sacs vers les bennes prévues à cet effet ;

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- le nettoyage et vidage des containers féminins et transfert des sacs vers les bennes prévues

à cet effet.

**Nettoyage des abords des différentes entrées bâtiments et escaliers extérieurs (niveau d’entrée et accès des escaliers d’une distance inférieure ou égale à 1,50m) :**

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- le vidage des poubelles extérieures (papiers et autres déchets) et transfert des déchets dans

les bennes prévues à cet effet ;

- le vidage des cendriers ;

- le nettoyage des escaliers extérieurs ;

- l’aspiration des tapis brosses, le cas échéant ;

- l’aspiration de la fosse de tapis brosse.

**HOTELLERIE**

**Détail de la prestation**

**Les chambres ne sont pas incluses dans la prestation.**

L’exécution d’une prestation ne doit pas induire de désordre (salissures, traces, éclaboussures…) sur les surfaces voisines pour lesquels le nettoyage est peut-être moins fréquent (plinthes par exemple).

**Nettoyage des communs (circulations, halls, paliers, escaliers, ascenseurs, couloirs etc.) :**

*- Les couloirs et circulations :*

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

- l’enlèvement des traces de doigts sur les portes vitrées, les cloisons vitrées, et les portes, le cas échéant.

*- Les salles (salles communes, local à vélo, laverie etc.):*

- l’aération des salles (ouverture et fermeture) ;

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- le vidage des corbeilles (papiers et autres déchets), changement de sacs si nécessaire et

transfert des sacs vers les bennes prévues à cet effet ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

- l’extinction de l'éclairage, le cas échéant ;

- le nettoyage des dessus et contour des machines à laver et sèche-linge, le cas échéant.

*- Les sols :*

- l’aspiration du sol ou le balayage humide des sols ;

- le lavage des sols (eau à changer si nécessaire) avec un détergent.

*- Les halls, paliers :*

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- l’aspiration des tapis ou moquettes, le cas échéant ;

- le dépoussiérage et le nettoyage du tapis brosse ou le remplacement, le cas échéant (le

tapis de remplacement est fourni par le titulaire) ;

- l’aspiration de la fosse de tapis brosse ;

- le balayage des perrons et zones d’accès extérieures des halls d’entrées.

*- Les escaliers intérieurs:*

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- l’aspiration des marches ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées.

*- Les ascenseurs:*

- le nettoyage des boutons ;

- le nettoyage des barres de maintien, le cas échéant ;

- le nettoyage de la porte (intérieur et extérieur) ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

-le nettoyage du miroir.

**Nettoyage des sanitaires communs et douches**

Attention : réserver une lavette spéciale toilettes pour le réservoir, les lunettes extérieures et intérieures de la cuvette ; la désinfection est obligatoire. Cette lavette servira uniquement à cet usage et sera désinfectée après usage.

*- Les sanitaires :*

- l’aération de la pièce (ouverture et fermeture), le cas échéant ;

- le nettoyage des éléments sanitaires (vasques, tablettes de vasques et plans de toilette) ;

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- le nettoyage/désinfection des urinoirs et sièges des WC ;

- le rinçage de la cuvette en tirant la chasse d’eau des WC et urinoirs ;

- le nettoyage/désinfection des sièges et barres de maintien des équipements PMR (personnes à mobilité réduites) ;

- le nettoyage/désinfection des brosses de WC et de leurs supports ;

- le nettoyage/désinfection de la commande de chasse d'eau ;

- le détartrage des cuvettes des WC et urinoirs à raison d’une fois par semaine ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

-le dépoussiérage des bouches d’aération ;

- l’enlèvement des traces de doigts sur les portes vitrées, les cloisons vitrées, et les portes, le cas échéant ;

- la désinfection des poignées de porte et interrupteurs.

*- Les douches:*

- le nettoyage / détartrage du bac à douche ;

- le nettoyage / détartrage des parois de douches et rinçage (jusqu’à 2 m de hauteur) ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

-l’enlèvement des moisissures ;

- le nettoyage des siphons, le cas échéant.

*- Les lavabos:*

- le nettoyage humide et essuyage à sec des glaces de lavabos,

- le nettoyage / détartrage des lavabos (tablettes de lavabos, dessous, contour et pied) ;

- le nettoyage / détartrage de la robinetterie et accessoires ;

-l’enlèvement des moisissures ;

- le nettoyage des siphons, le cas échéant.

*- Les sols et parois carrelés:*

- l’aspiration du sol ou le balayage humide des sols ;

- le lavage des sols (eau à changer si nécessaire) avec un détergent ;

- le lavage des parois carrelées ;

- l’enlèvement des tâches et traces persistantes, du calcaire si besoin ;

- l’enlèvement des toiles d'araignées ;

- le nettoyage des siphons, le cas échéant.

*- Les déchets:*

- le vidage des corbeilles (papiers et autres déchets) et changement de sacs si nécessaire et

transfert des sacs vers les bennes prévues à cet effet ;

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

- le nettoyage et vidage des containers féminins et transfert des sacs vers les bennes prévues

à cet effet.

**Nettoyage des abords des différentes entrées bâtiments et escaliers extérieurs (niveau d’entrée et accès des escaliers d’une distance inférieure ou égale à 1,50m), pour l’hébergement et l’hôtellerie:**

- le ramassage à vue et enlèvement des déchets au sol ;

-le vidage des poubelles extérieures (papiers et autres déchets) et transfert des déchets dans les bennes prévues à cet effet ;

- le vidage des cendriers ;

- le nettoyage des escaliers extérieurs ;

- l’aspiration des tapis brosses, le cas échéant ;

- l’aspiration de la fosse de tapis brosse.

**\***

**\* \***